

Les Actions de l'Apel



L'Apel défend la liberté de l'enseignement et le libre choix de l'école

Nous avons la chance de vivre dans un pays qui reconnaît et protège la liberté de conscience de chacun. La liberté de l'enseignement et celle de pouvoir choisir l'école de nos enfants en découlent directement. L'Apel veille donc à ce que ces libertés fondamentales soient respectées.

L'Apel représente les parents au sein de l'institution scolaire et auprès des pouvoirs publics

Interlocuteur reconnu par les chefs d'établissement et régulièrement sollicitée par les pouvoirs publics, l'Apel apporte sa contribution significative au débat éducatif, non pour défendre ses intérêts particuliers, mais avec un vrai souci de contribuer à l'intérêt général.

L'Apel participe au débat éducatif national

L'Apel est régulièrement sollicitée pour partager ses réflexions et recommandations sur les questions relatives à l'éducation. Elle est donc en contact avec les représentants des pouvoirs publics au sein du gouvernement, du parlement, des conseils régionaux ou départementaux, de la commune....

L'Apel anime et s'implique dans la vie des établissements scolaires

Fière et heureuse d'organiser les fêtes qui ponctuent l'année scolaire, l'Apel participe également aux côtés de l'Ogec (Organisme de gestion de l'enseignement catholique) à la gestion de l'établissement. En tant que membre de la communauté éducative, elle contribue à l'élaboration du projet éducatif de l'établissement et veille à ce qu'il soit respecté.

L'Apel soutient les parents dans leur tâche éducative

Avec l'aide des autres membres de la communauté éducative, l'Apel permet aux parents d'élèves de trouver des réponses adaptées à des situations ordinaires ou inédites grâce à ses différents [services et supports](#) (Famille & éducation, Apel service, le service d'Information et de conseil aux familles...).